

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01212

Numéro SIREN : 453 058 463

Nom ou dénomination : S N R J

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt 25707

SNRJ
Société par Action Simplifiée au capital de 2 815 791 euros
Siège social : 8, Rue André Delferrière
13015 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an 2021
Le 16 novembre
A 9 heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée « SNRJ », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

- 1/ Monsieur Yves Pronzati, demeurant à Marseille (13015), 8, rue André Delferrière.
- 2/ Madame Annie Cappetti, épouse Pronzati, demeurant à Marseille (13015), 8, rue André Delferrière.
- 3/ Madame Marie Pronzati, épouse Caïazzo, demeurant à Le Rove (13740), 3, route de Niolon.
- 4/ Monsieur Jean Pronzati demeurant à Aix en Provence (13100), chemin de la Buissonne.

Seuls associés de ladite Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Pronzati, Président, associé de ladite Société.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Y. Pronzati', with a stylized flourish at the end.

ORDRE DU JOUR

1/ Projet de réduction du capital

Le président présente à nouveau le projet de réduction de capital.

Il présente les 4 derniers bilans de la Société en soulignant que le résultat brut d'exploitation avant amortissement s'élevait à :

92 085 € en 2017

113 282 € en 2018

102 115 € en 2019

105 498 € en 2020.

Il souligne en outre que les disponibilités bancaires s'élevaient à fin 2020 à 130 690 €

Le président propose donc de réduire le capital de 104 000 € et de détruire 40 actions.

Les associés qui souhaiteraient en bénéficier devront se manifester au plus tard au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée fin octobre.

2/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est proposé de confier à Monsieur Yves Pronzati, Président, la réalisation des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après en avoir délibéré, décident de tenir une AGE fin octobre afin d'entériner et de formaliser la réduction de capital objet du projet présenté ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs Monsieur Pronzati Yves pour réaliser les formalités concernant ce projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires et la séance est levée à 10h

FEUILLE D'EMARGEMENT

Yves Pronzati



Annie Cappetti, épouse Pronzati



Marie Pronzati, épouse Caiazza,



Jean Pronzati

